



Changement statut visa étudiant à salarié

Par **Liliann**, le **12/09/2011** à **16:56**

Bonjour,

Je suis brésilienne et j'ai un visa étudiant de 1 an de avril 2011 jusqu'à avril 2012. J'ai trouvé un travail donc je voulais savoir si je peux déjà faire la démarche de papier??? Un fois qu'il change de statut c'est à partir du mois d'avril ou ça peut être avant??? Combien de temps il faut attendre à peu près pour en changer?? S'il faut que l'entreprise attende jusqu'à qu'il me change mon statut pour que je commence à travailler, au cas de l'entreprise perdre l'intérêt à mon travail je peux travailler dans une autre entreprise??? Merci et à bientôt

Par **mimi493**, le **12/09/2011** à **18:07**

On ne change pas de statut aussi facilement, il ne suffit pas d'avoir trouvé un travail. Si votre emploi ne fait pas partie des métiers sous tension, votre employeur devra prouver qu'il n'a pas pu trouver de résident français pour cet emploi. En tant qu'étudiant, vous n'avez qu'une autorisation de travail limitée, vous n'avez pas le droit de dépasser.